

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°54/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **22 septembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT** Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Philippe **MANTERO**.

Procurations : Mme Martine **BLACHE** (pouvoir à M. Sébastien **BLACHE**), M. Jean-Louis **ANDREU** (pouvoir à M. Franck **BRON**), M. Philippe **DANGELY** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à Mme Pauline **BRON**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Florian **DANGELO** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : CESSION PARCELLE AH N° 50 A LA SAS ACTIFI.

Exposé du Maire

Le Conseil a désormais entériné l'acquisition de la parcelle cadastrée AH n°50 appartenant à la SAS TREFIMETAUX ; l'acte devant être signé en l'étude de Maître BROCCA le 27 septembre 2022.

Par délibération du 2 juin 2022, le Conseil avait acté le principe d'une cession de cette parcelle de terrain nu à la SAS ACTIFI compte tenu de sa proximité immédiate avec la parcelle communale AH n°73, également cédée à la SAS ACTIFI pour la réalisation d'une opération immobilière.

Ainsi, la cession de la parcelle AH n°50 permettra la création d'un bassin de rétention pour le projet immobilier précité et servira également de jardin d'agrément entre la future voie ferroviaire T3.

Le service de France Domaines a été sollicité pour estimer la valeur de ce terrain dont la superficie est de 1.480 m².

Un accord financier ayant été trouvé avec la SAS ACTIFI, nous vous proposons de céder ce bien au prix d'acquisition majoré des frais de notaire résultant de l'acquisition faite auprès de la SAS TREFIMETAUX (3.600 €).

Le prix de cession sera donc de 151.600 €.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Décide de céder à la SAS ACTIFI la parcelle cadastrée AH n°50 d'une superficie de 1.480 m² au prix de 148.000 €, auquel se rajoutent 3.600 € de frais de notaire résultant de l'acquisition de cette parcelle par la commune auprès de la SAS TREFIMETAUX, soit un prix total de cession de 151.600 €.

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tout document utile à la réalisation de cette future cession.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 26 septembre 2022
Le Maire,

